



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 13 Avril 2023 à 19 heures

Étaient présents :

| | |
|---|---|
| M. Christian TUDES, premier adjoint au maire, <i>Président de séance</i> | Mme Isabelle THOUVENOT, conseillère municipale |
| Mme Stéphanie JACQUOT, adjointe au maire | Mme Carmela CARTARRASA, conseillère municipale |
| M. Patrice NOVELLI, adjoint au maire | Mme Julie MACARI, conseillère municipale |
| M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire | M. Dominique NICOLAÏ, conseiller municipal |
| Mme Marinella GIARDINA, adjointe au maire | M. Hervé VIALONGA, conseiller municipal |
| Mme Joanna GENOVESE, adjointe au maire | Mme Rose-Mary MORENA, conseillère municipale |
| M. Florent CHAMPION, adjoint au maire | Mme Martine CASERIO, conseillère municipale |
| M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal | M. Daniel ALLAVENA, conseiller municipal |
| M. Patrick CALVI, conseiller municipal | M. Serge GIACOMAZZI, conseiller municipal |
| Mme Isabelle ALMONTE, conseillère municipale | M. Marcel CAMO, conseiller municipal |
| M. Emmanuel RAVIER, conseiller municipal | Mme Sandra PAIRE, conseillère municipale |
| Mme Dominique ARTIERI, conseillère municipale | M. Cédric MONTEIRO, conseiller municipal |
| Mme Floriane CAZAL, conseillère municipale | Mme Gabrielle BINEAU, conseillère municipale |
| Mme Maria Magdalena TOMASI, conseillère municipale | M. Jean-Christophe STORAÏ, conseiller municipal |
| M. Eric FORMENTO, conseiller municipal | M. Anthony MALVAULT, conseiller municipal |
| | Mme Pascale VERAN, conseillère municipale |

Avaient donné pouvoir :

M. le Maire à M. Patrice NOVELLI
Mme Sylviane ROYEAU à Mme Stéphanie JACQUOT
Mme Elodie ROBERT à Mme Marinella GIARDINA
M. Nicolas AMORETTI à M. Christian TUDES
Mme Ornella GALTIER à M. Florent CHAMPION
M. Mathieu MESSINA à M. Jean-Claude ALARCON
M. Julien TABOUE à Mme Floriane CAZAL
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO

Monsieur Florent CHAMPION est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 février 2022 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés** (33 voix pour, 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monterio, Mme Bineau).

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 : **Suppression du poste de 11^{ème} Adjoint au Maire**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l'unanimité

supprime le poste de 11^{ème} adjoint, fixe le nombre de postes d'adjoints au Maire à 10 et prend acte du nouveau tableau du conseil municipal.

Affaire n° 2 : **Fixation des indemnités de fonction des élus locaux et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l'unanimité

adopte les dispositions suivantes :

- fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions au sein de la commune :
 - du Maire, au taux de 74,64 % de l'indice brut terminal,
 - des 10 Adjointes au Maire, au taux de 22,84 % de l'indice brut terminal,
 - des 9 Conseillers Municipaux Délégués, au taux de 12,99 % de l'indice brut terminal.
- décider que les indemnités réellement octroyées au Maire, aux 10 Adjointes et aux 9 Conseillers Municipaux Délégués seront majorées :
 - de 15% au titre de « chef-lieu de canton » comme il est prévu aux articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT,
 - de 25% au titre de « commune touristique » au sens du code du tourisme.

précise que les indemnités ci-dessus seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice, adopter le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus annexé ci-après et dire que l'enveloppe indemnitaire globale est respectée et que la dépense en résultant sera imputée au budget principal,

Affaire n° 3 : **Remplacement de membre dans la Commission des Finances**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l'unanimité des suffrages exprimés :

30 voix pour - 9 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Jean-Christophe Storai, M. Malvault, Mme Véran)

approuve la nomination de M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal.

Affaire n° 4 : **Remplacement de membres de la Commission de Délégation de Services Publics**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à la majorité absolue des suffrages exprimés :

30 voix pour - 9 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Jean-Christophe Storai, M. Malvault, Mme Véran)

approuve le remplacement des membres de la Commission de Délégation de Services Publics comme suit :

- Mme Marinella GIARDINA par Mme Joanna GENOVESE, titulaire
- Mme Stéphanie JACQUOT par Mme Dominique ARTIERI, suppléante
- M. Mathieu MESSINA par Mme Floriane CAZAL, suppléante

Affaire n° 5 : **Renouvellement de mandat de membre du conseil de surveillance avec la SA « 1001 VIES HABITAT » LOGIS FAMILIAL**

Désignation des représentants titulaire et suppléant du conseil de surveillance.

Rapporteur : M. Florent CHAMPION

à l'unanimité des suffrages exprimés :

33 voix pour - 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

autorise Monsieur le Maire à renouveler le mandat de membre du conseil de surveillance de la SA « 1001 VIES HABITAT » LOGIS FAMILIAL et désigne M. Hervé VIALONGA, Conseiller Municipal, en qualité de représentant titulaire et M. Dominique NICOLAÏ, Conseiller Municipal, en qualité de représentant suppléant appelés à siéger au conseil de surveillance de la SA « 1001 VIES HABITAT » LOGIS FAMILIAL.

Affaire n° 6 : **Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement »**
Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et rapport sur le
gouvernement d'entreprise - Rapport annuel du mandataire.

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, Conseiller Municipal

prend acte

du rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société Publique Locale d'Aménagement « Riviera Française Aménagement », pour l'exercice comptable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, approuvés par le Conseil d'Administration de la société dans sa réunion du 10 mai 2022. Ce rapport détaille les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société sur les exercices 2019, 2020 et 2021 et approuve ce rapport.

Affaire n° 7 : **Compte de gestion de Madame le Comptable Public - Budget principal - exercice 2022**

Rapporteur : M. Patrick CALVI, Conseiller Municipal

à l'unanimité des suffrages exprimés :

30 voix pour - 9 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Jean-Christophe Storai, M. Malvault, Mme Véran)

approuve le compte de gestion dressé par Madame le Comptable Public concernant le budget principal au titre de l'exercice 2022.

Affaire n° 8 : **Compte administratif - Budget principal - exercice 2022**

Rapporteur : M. Patrick CALVI, Conseiller Municipal

à l'unanimité des suffrages exprimés :

29 voix pour - 9 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Jean-Christophe Storai, M. Malvault, Mme Véran)

(M. Christian TUDES ayant quitté la salle lors du vote)

note que l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal fera l'objet d'une délibération ultérieure qui interviendra avec la reprise des résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2023 et approuver les annexes budgétaires du compte administratif 2022 du budget principal.

Affaire n° 9 : **Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif- Budget principal**
Exercice 2022

Rapporteur : M. Patrick CALVI, Conseiller Municipal

à l'unanimité des suffrages exprimés :

30 voix pour - 9 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Jean-Christophe Storaï, M. Malvault, Mme Véran)
 maintient en section de fonctionnement le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022, soit + 3.514.627,63 € au compte « 002 - Résultat de fonctionnement reporté ».

Affaire n°10 : **Budget primitif – Budget Principal - Exercice 2023**

Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire

à la majorité absolue des suffrages exprimés :

26 voix pour – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau), 3 contre (M. Jean-Christophe Storaï, M. Malvault, Mme Véran)

adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 tel que décrit ci-dessus, en précisant que les crédits sont votés par chapitre et / ou opération ainsi qu'il suit :

La section de fonctionnement, pour les crédits de l'exercice 2023 :

| Chapitres | | Dépenses | Recettes |
|--|---|------------------------|------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 13.387.606,00 € | |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 35.464.630,00 € | |
| 013 | Atténuation de charges | | 113.000,00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 2.313.000,00 € | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10.265.065,63 € | |
| 66 | Charges financières | 1.600.000,00 € | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1.619.683,00 € | |
| 70 | Produits des services du domaine et ventes | | 5.659.750,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | | 51.997.397,00 € |
| 74 | Dotations et participations | | 7.404.924,69 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 2.571.110,00 € |
| 76 | Produits financiers | | 387.105,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | | 71.500,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 1.181.029,69 € | |
| 042 | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 6.672.500,00 € | 785.100,00 € |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté n - 1 | | 3.514.627,63 € |
| Total de la section de fonctionnement = | | 72.504.514,32 € | 72.504.514,32 € |

La section d'investissement, pour les crédits de l'exercice 2023 :

| Chapitres | | Dépenses | Recettes |
|-----------|---|-----------------|----------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 1.885.000,00 € |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 220.000,00 € | |
| 13 | Subventions d'investissement | | 1.666.000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 5.250.000,00 € | 4.150.000,00 € |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 74.500,00 € | 55.900,00 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles (sauf 204) | 956.746,00 € | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 456.000,00 € | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 11.789.534,58 € | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | 100.000,00 € |
| 45 | Opérations pour compte de tiers | 30.520,00 € | |
| Opér 814 | Aménagement du quai Bonaparte | 215.000,00 € | |
| Opér 842 | Submersion marine du musée Jean Cocteau | 10.000,00 € | |
| | Collections Severin Wunderman | | |
| Opér 847 | Réhabilitation bâtiment Forty | 842.880,00 € | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 1.181.029,69 € |
| 024 | Produit des cessions d'immobilisations | | 3.350.500,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 785.100,00 € | 6.672.500,00 € |

| | | | |
|---|---|------------------------|------------------------|
| 041 | Opérations patrimoniales | 286.050,00 € | 286.050,00 € |
| 001 | Résultat d'investissement reporté n - 1 | | 734.424,92 € |
| Total de la section d'investissement = | | 20.916.330,58 € | 20.081.404,61 € |

Les restes à réaliser de l'exercice 2022, pour la section d'investissement :

| | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Restes à réaliser de l'exercice 2022 = | 2.266.427,40 € | 3.101.353,37 € |
|---|-----------------------|-----------------------|

Le total de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser de l'exercice 2022 :

| | | |
|---|------------------------|------------------------|
| Total de la section d'investissement avec les restes à réaliser de l'exercice 2022 = | 23.182.757,98 € | 23.182.757,98 € |
|---|------------------------|------------------------|

| | | |
|--|------------------------|------------------------|
| TOTAL GENERAL AVEC LES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2022 = | 95.687.272,30 € | 95.687.272,30 € |
|--|------------------------|------------------------|

et approuve les annexes budgétaires du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023.

Affaire n°11 : Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2023

Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
à l'unanimité

fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,60 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,12 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19,82 %,

et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux avant le 15 avril 2023.

Affaire n°12 : Subventions de fonctionnement à divers organismes - Budget Principal – Exercice 2023

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire

à l'unanimité des suffrages exprimés :

33 voix pour – 6 abstentions (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau)

décide l'attribution des subventions de fonctionnement aux 3 organismes satellites de la Commune de Menton ainsi qu'il suit :

- . 40.000 € à la Caisse des Ecoles ;
- . 1.600.000 € à l'Office de Tourisme Communal ;
- . 6.387.000 € au Centre Communal d'Action Sociale,

et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2023 au chapitre 65 :

- . Compte 657361, fonction NFA 423 pour la Caisse des Ecoles ;
- . Compte 65737, fonction NFA 33 pour l'Office de Tourisme Communal ;
- . Compte 657362, fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Affaire n°13 : Attribution de subventions à des associations culturelles et folkloriques – Budget Principal Exercice 2023

Rapporteur : M. Eric FORMENTO, Conseiller Municipal

à l'unanimité (Mme Caserio et M. Giacomazzi ne prennent pas part au vote).

attribue les subventions aux associations culturelles et folkloriques au titre de l'exercice 2023 conformément à la répartition définie ci-dessus et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2023 : chapitre 65, fonctions 30 et 313, compte 6574.

Affaire n°14 : Attribution de subventions à des associations sportives - Exercice 2023

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
à l'unanimité (M. Giacomazzi ne prend pas part au vote)

attribue les subventions annuelles aux associations sportives énumérées ci-dessus au titre de l'année 2023, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les clubs suivants : Rapid Omni Sport de Menton, Menton Basket Club et l'Etoile de Menton, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et dit que la dépense en résultant, soit 417.000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2023 : chapitre 65 - fonction 40 - compte 6574.

Affaire n°15 : Attribution de subventions à des associations patriotiques - Exercice 2023

Rapporteur : M. Patrice NOVELLI, Adjoint au Maire
à l'unanimité (M. Giacomazzi ne prend pas part au vote)

attribue les subventions aux associations patriotiques au titre de l'exercice 2023 conformément à la répartition définie ci-dessus et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2023 au chapitre 65, fonction 025 et compte 6574.

Affaire n°16 : Attribution de subventions à des associations diverses et syndicales - Exercice 2023

Rapporteur : M. Florent CHAMPION, Adjoint au Maire
à l'unanimité (M. Alarcon, Mme Macari, M. Vialonga, Mme Tomasi et Mme Caserio ne prennent pas part au vote).

attribue les subventions aux associations diverses et syndicales au titre de l'exercice 2023 conformément à la répartition définie ci-dessus et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2023 au chapitre 65, fonctions 020, 025, 114, 92, et compte 6574.

Affaire n°17 : Attribution de subventions aux associations parascolaires du 1er degré Exercice 2023

Rapporteur : Mme Marinella GIARDINA, Adjointe au Maire
à l'unanimité (M. Nicolai ne prend pas part au vote)

attribue les subventions aux associations parascolaires, au titre de l'exercice 2023 conformément à la répartition définie ci-dessus et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2023.

Affaire n°18 : Attribution de subventions aux foyers des établissements scolaires du second degré - Exercice 2023

Rapporteur : Mme Floriane CAZAL, Conseillère Municipale
à l'unanimité

attribue les subventions aux foyers des établissements scolaires du second degré au titre de l'exercice 2023 conformément à la répartition définie ci-dessus et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2023.

Affaire n°19 : Organisation d'un centre de loisirs sur la commune de GORBIO été 2023 et 2024

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire
à l'unanimité

adopte le principe de reconduction d'un centre sur Gorbio pendant l'été durant 2 ans, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Gorbio et Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°20 : **Accueil en centre de loisirs d'enfants de la commune de Gorbio à partir de septembre 2023.**

Rapporteur : *M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire*
à l'unanimité

adopte le principe de l'accueil, les mercredis et durant les vacances scolaires (hors mois de juillet) des enfants Gorbarins dans les centres de loisirs de la ville de Menton à compter de août 2023, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Gorbio et tous les documents y afférents.

Affaire n°21 : **Accueil en centre de loisirs d'enfants de la commune de Castellar durant les vacances scolaires**

Rapporteur : *M. Jean-Claude ALARCON, Adjoint au Maire*
à l'unanimité

adopte le principe de l'accueil durant les vacances scolaires (hors mois de juillet) des enfants Castellarois dans les centres de loisirs de la ville de Menton à compter de Août 2023, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Castellar et tous les documents y afférents.

Affaire n°22 : **Mise à jour du règlement intérieur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques**

Rapporteur : *Mme Stéphanie JACQUOT, Adjointe au Maire*
à l'unanimité

approuve les modifications du règlement intérieur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.

Affaire n°23 : **Consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Mode de gestion du service de la restauration collective scolaire et extra scolaires (crèches et repas à domicile personnes âgées) pour la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (groupement de commandes)**

Rapporteur : *Mme Isabelle ALMONTE, Conseillère Municipale*
à l'unanimité

décide de consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour obtenir un avis sur le mode de gestion du service de la restauration collective scolaire et extra scolaires (crèches et repas à domicile personnes âgées) pour la Ville de Menton et le Centre Communal d'Action Sociale de Menton (groupement de commandes).

Affaire n°24 : **Mise en vente d'un bien communal dénommé « La Forge »**

Rapporteur : *Mme Joanna GENOVESE, Adjointe au Maire*
à la majorité absolue des suffrages exprimés :

30 voix pour - 9 contre (Mme Martelli, Mme Caserio, M. Giacomazzi, Mme Paire, M. Monteiro, Mme Bineau, M. Jean-Christophe Storai, M. Malvault, Mme Véran)

autorise la vente en ligne du bien communal situé rue de Bréa, cadastré section AX n° 432 Monsieur le Maire à signer le mandat de vente « immo-interactif ».

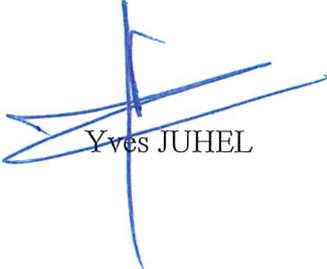
Affaire n° 25 : **Compte-rendu des décisions municipales (n° 81/23 à 125/23)**
Rapporteur : M. Christian TUDES, Premier Adjoint au Maire
prend acte

des décisions municipales prises par Monsieur le Maire depuis la séance du 23 Mars 2023 et enregistrées sous les n° 80/23 à 125/23).

Fin de la séance à 22h30.

Menton, le 17 Avril 2023

Le Maire,



Yves JUHEL